



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° • 56-2019-044

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2019

Sommaire

5601_préfecture et sous-préfectures

- 56-2019-06-25-003 - Dans le sommaire du RAA Spécial 56-2019-043 publié le 28 juin 2019, pour l'arrêté 56-2019-06-25-002, lire Mme Anne-Sophie SANNIER et non SAGNIER. (1 page)

Page 3



PREFECTURE DU MORBIHAN

Direction des ressources humaines,
des moyens et de la logistique
Bureau des ressources humaines
et de l'action sociale

Le préfet du Morbihan
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 23 février 2018 modifié nommant M. Jean-Marc HAINIGUE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, sur le poste de directeur de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture du Morbihan;

VU l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 autorisant M. Jean-Marc HAINIGUE à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 mai 2019 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures du Morbihan;

SUR proposition du secrétaire général par intérim de la préfecture du Morbihan;

ARRETE

Article 1 : Dans l'attente du recrutement d'un nouveau conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer sur ce poste fonctionnel, Mme Anne-Sophie SANNIER, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau des finances locales, est chargée de l'intérim de la direction de la citoyenneté et de la légalité, à compter du 1^{er} juillet 2019.

Article 2 : Monsieur le secrétaire général par intérim de la préfecture et Mme Anne-Sophie SANNIER, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

Vannes, le 25 juin 2019

Le préfet,

Raymond LE DEUN